



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juin 2006

Présidence : Monsieur Maximilien BERNHARD, Président.

La Municipalité est au complet.

La séance du Conseil communal a lieu en plein air, sur la place Pestalozzi, et débute à 19h30.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Gabrielle BANNOUX, Barbara CRIBLET, Valérie JAGGI WEPF, Irène KELLER-RICHNER, Joëlle MONNIN, Delphine PERRET NAGUIB, Guy BANNOUX, Martin BARAGANO, Marc GUIGNARD, Raymond GUYAZ, Daniel HOFMANN, Raoul IBANEZ, Albert MARTIN, Kurt MENDE, Christian PAULI, André PERRET, Dino PETIT, Thierry PIDOUX, Cédric PILLONEL, Luka RADIC, Roger RANDIN, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Thierry VUAGNIAUX.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs Gabrielle BANNOUX, Valérie JAGGI WEPF, Irène KELLER-RICHNER, Joëlle MONNIN, Guy BANNOUX, Raymond GUYAZ, Daniel HOFMANN, Albert MARTIN, Kurt MENDE, Christian PAULI, Cédric PILLONEL, Thierry VUAGNIAUX.

Absents : Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Delphine PERRET NAGUIB, Marc GUIGNARD, Raoul IBANEZ, André PERRET, Luka RADIC, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON.

Arrivés après l'appel : Messieurs Martin BARAGANO, Dino PETIT, ainsi que Thierry PIDOUX et Roger RANDIN qui avaient annoncé leur arrivée avec retard.

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

Je remercie tout d'abord Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ d'avoir remplacé au pied levé notre scrutateur Thierry PIDOUX.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2006

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Séance de Conseil communal en plein air

Comme vous pouvez le constater, nous siégeons ce soir à ciel ouvert. Il s'agit d'un événement qui me tenait à cœur et j'invite la population à nous rejoindre sur la Place Pestalozzi pour assister à tout ou partie de cette séance. Ce n'est pas tous les jours que notre Conseil siège en plein air. Je suppose qu'il y en a un parmi nous qui a imploré le Ciel jour et nuit pour qu'il pleuve, mais ça n'est pas le cas, et c'était moins une. A en croire les bruits de couloirs, votre serviteur partait favori dans ce genre d'exercice, avec tout de même une arrivée au coude à coude. Je suis certain que le Conseiller en question s'en remettra très rapidement, lui que le Ciel a écouté et bien failli exaucer. Je prie quant à moi que MétéoSuisse ne se soit pas trompé...

Carnet rose

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Pauline VIQUERAT, fille des Conseillers communaux Stéphanie et Dominique VIQUERAT. Pauline est née le 20 avril dernier. Nous les félicitons et je vous propose de les applaudir.

(Applaudissements)

La minute de réflexion

J'avais prévu de supprimer ce point à l'ordre du jour, mais vu ce qui s'est passé à l'assermentation, je souhaitais tout de même dire quelques mots.

Le samedi 24 juin dernier, un petit séisme politique a ébranlé la vie politique yverdonnoise. L'un d'entre nous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, s'est vu refuser une élection à la majorité absolue au poste de 1er vice-président de notre Conseil. Il s'agit, comme vous le savez, du Conseiller Charles-Eugène MOUQUIN. J'éprouve personnellement beaucoup de tristesse et de sympathie à son égard, pensant qu'il méritait mieux. En effet, le connaissant depuis quelques années, je reconnais en lui d'indéniables qualités d'homme intègre et loyal. La décision de l'assemblée a sans aucun doute blessé le Conseiller en question et irrité au plus haut point le groupe politique qui l'a présenté.

Une interruption de séance fut d'ailleurs nécessaire afin que les autres partis politiques tentent de trouver une solution à une situation de plus en plus incontrôlable, et susceptible de provoquer une crise politique dans notre Commune.

Proposition a dès lors été faite à votre serviteur de se présenter à nouveau au poste de 1er vice-président, laissé soudainement vacant. Une intense réflexion a eu lieu dans mon être intérieur. Fallait-il refuser la proposition en appliquant la loi du talion, à savoir œil pour œil, dent pour dent, et laisser les choses fuser dans tous les sens ? Ou fallait-il au contraire accepter la proposition avec l'espoir que les esprits s'apaisent ? Mon cœur a penché vers la deuxième proposition en acceptant finalement de me représenter. J'ai pris cette décision en espérant qu'une guerre partisane puisse être évitée. Mais je l'ai prise surtout en pensant à l'intérêt général des Yverdonnois, à la confiance qu'ils nous ont témoignée lors des récentes élections communales. Les habitants de notre Ville méritent mieux que des querelles intestines au sein de notre assemblée. Jusqu'à présent, une vision commune animait notre Conseil quant au futur d'Yverdon-les-Bains. Je souhaite qu'il continue d'en être ainsi pour la prochaine législature, et les suivantes.

La non élection de Charles-Eugène MOUQUIN peut être perçue comme une provocation, et j'aimerais, au terme de ces six mois de présidence, lancer un appel au calme, à la raison et à la responsabilité civique de chacun d'entre nous, afin que le fonctionnement de la vie politique yverdonnoise et de ses institutions continue sur le chemin qu'elle a entamé il y a quelques années, et ne fasse pas systématiquement l'objet d'oppositions de part et d'autre de notre Conseil. La solution qui a été finalement trouvée pour débloquer une situation devenue explosive était-elle judicieuse ? L'avenir nous le dira. Ma conscience est néanmoins en paix, Mesdames et Messieurs les Conseillers, car j'ai le sentiment d'avoir privilégié en premier lieu l'intérêt général de nos concitoyens. Je suis convaincu qu'il est encore possible d'aborder la prochaine législature avec plus ou moins de sérénité. Il faut pour cela que l'ensemble des groupes politiques décide de respecter la convention qui a été passée le 16 mai dernier à l'Hôtel de Ville et qui vient d'être mise à mal. C'est ce que j'attends de chaque groupe, en vous invitant à méditer ce qui vient d'être dit durant la pause estivale.

Décès

Comme plusieurs d'entre vous l'ont appris, Monsieur Olivier CHAPUIS, bien connu pour ses multiples activités, est tristement décédé dans un accident de voiture le week-end dernier. Monsieur Olivier CHAPUIS s'était associé avec Monsieur Yann DÉNERVAUD fin 2005, pour fonder Multi Vidéo, société qui assure notamment la diffusion en direct de nos séances de Conseil communal. Il s'occupait principalement du son, et a d'ailleurs effectué la mise au point de l'utilisation des micros sans fil que nous avons utilisés pour la première fois au début du mois de juin. Nous présentons nos plus sincères condoléances à l'ensemble de sa famille et de ses proches, en leur souhaitant de trouver la force de traverser cette pénible épreuve. Je prie l'assemblée de se lever ; nous allons observer quelques instants de silence en sa mémoire.

Merci ; je prie l'assemblée de reprendre place.

Micros sans fil

Les premiers échos des téléspectateurs de Canal NV suite à l'utilisation des micros sans fil lors de notre séance du 1^{er} juin dernier ont été très positifs. La qualité du son s'est nettement améliorée et nous allons rééditer l'exercice ce soir. Quelques détails pratiques. Les personnes utilisant les micros sont priées de les conserver jusqu'aux intervenants suivants. La présence de micros a tendance à faire baisser le ton de la voix ; n'en faites rien et continuez de parler comme auparavant afin que tout le monde puisse vous entendre ; la technique se chargera de régler le ton de votre voix. N'oubliez pas de tenir les micros collés au menton.

* * * * *

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux questions de Monsieur le Conseiller Pascal FER

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Le Conseil communal n'a pas reçu de communication écrite de la part de la Municipalité. Celle-ci aurait-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

5. PRÉAVIS NO 15/06 CONCERNANT 10 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : DRAGAN ANDRIC, JASNA COSIC, JOAO MANUEL DE PINA PEREIRA, MARTA PINA PEREIRA, ANALISA MARTINS SEPULVEDA, MIRKO MITROVIC, AHMEDIN SENDEROVIC, RANYA SHANOUDA, SHIRIEN SHANOUDA, ELMEDIN SULJIC. (MADAME MARCELINE MILLIOUD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIOUD donne lecture des conclusions du rapport final de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'est pas demandée ; nous allons par conséquent passer au vote à scrutin secret et je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Président :

Le scrutin est clos. Je prie les huissiers de récolter les bulletins de vote.

Nous restons dans les naturalisations et poursuivons notre ordre du jour au point 6 avec le préavis no 20.

Résultats du vote :

(Ceux-ci sont communiqués aux Conseillers avant le point 13 de l'ordre du jour)

Bulletins délivrés : 76 Bulletins rentrés : 76

Candidats	Bul. Blancs	Bul. Nuls	Bul. Valables	Majorité Absolue	OUI	NON
1 ^{er} candidat : Monsieur Dragan ANDRIC, son épouse Mirjana ANDRIC, née OSTOJIC, et ses enfants Aleksandra et Lazar	3	0	76	39	57	16
2 ^e candidat : Madame Jasna COSIC, née HASANOVIC, et sa fille Alena	3	0	76	39	59	14
3 ^e candidat : Monsieur Joao Manuel de PINA PEREIRA, son épouse Maria Margarida de SOUSA LAPIDO LOURENÇO PEREIRA et son fils Pedro LOURENÇO de PINA PEREIRA	3	0	76	39	68	5
4 ^e candidat : Mademoiselle Marta PINA PEREIRA	3	0	76	39	68	5
5 ^e candidat : Mademoiselle Analisa MARTINS SEPULVEDA	2	0	76	39	68	6

Candidats	Bul. Blancs	Bul. Nuls	Bul. Valables	Majorité Absolue	OUI	NON
<u>6^e candidat</u> : Monsieur Mirko MITROVIC	3	1	75	39	58	14
<u>7^e candidat</u> : Monsieur Ahmedin SENDEROVIC	3	0	76	39	58	15
<u>8^e candidat</u> : Mademoiselle Ranya SHANOUDA	2	0	76	39	67	7
<u>9^e candidat</u> : Mademoiselle Shirien SHANOUDA	2	0	76	39	67	7
<u>10^e candidat</u> : Monsieur Elmedin SULJICIC	3	0	76	39	59	14

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Cité et plus particulièrement ceux qui se seraient déplacés ce soir et remercie par ailleurs la Commission pour son excellent travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Dragan ANDRIC,
son épouse Mirjana ANDRIC, née OSTOJIC,
et ses enfants Aleksandra et Lazar

2^e candidat : Madame Jasna COSIC, née HASANOVIC,
et sa fille Alena

- 3^e candidat : Monsieur Joao Manuel de PINA PEREIRA,
son épouse Maria Margarida de SOUSA LAPIDO LOURENÇO
PEREIRA et son fils Pedro LOURENÇO de PINA PEREIRA
- 4^e candidat : Mademoiselle Marta PINA PEREIRA
- 5^e candidat : Mademoiselle Analisa MARTINS SEPULVEDA
- 6^e candidat : Monsieur Mirko MITROVIC
- 7^e candidat : Monsieur Ahmedin SENDEROVIC
- 8^e candidat : Mademoiselle Ranya SHANOUDA
- 9^e candidat : Mademoiselle Shirien SHANOUDA
- 10^e candidat : Monsieur Elmedin SULJICIC

6. PRÉAVIS NO 20/06 CONCERNANT 6 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MEDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : FERNANDO ABBALLE, MARYSE JOSETTE CHALUMEAU, DRITA SHALA, SIVARAJAH THILLAIRAJAH, BATTAL YILMAZ, VERA ZEJAK. (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTRICE)

Madame Marceline MILLIoud :

J'aimerais vous dire que c'est mon dernier rapport !

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIoud donne ensuite lecture des conclusions du rapport final de la Commission.

Monsieur le Président :

Merci, Madame la présidente. Je propose qu'on l'applaudisse, après ces nombreux rapports, élaborés pendant des années.

(Applaudissements)

La discussion est ouverte sur l'article unique :

Monsieur le Président :

La discussion n'est pas demandée ; nous allons par conséquent passer au vote à scrutin secret et je prie nos huissiers de distribuer les bulletins de vote.

Les huissiers distribuent les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Président :

Le scrutin est clos. Je prie les huissiers de récolter les bulletins de vote.

En attendant les résultats du vote sur les demandes de naturalisation, nous poursuivons notre ordre du jour.

Résultats du vote :

(Ceux-ci sont communiqués aux Conseillers avant le point 13 de l'ordre du jour)

Bulletins délivrés : 77 Bulletins rentrés : 77

Candidats	Bul. Blancs	Bul. Nuls	Bul. Valables	Majorité Absolue	OUI	NON
1 ^{er} candidat : Monsieur Fernando ABBALLE, son épouse, Madame Fernanda Maria ABBALLE née CAMELO et ses enfants Katia et Ornella	1	0	77	39	72	4
2 ^e candidat : Madame Maryse Josette CHALUMEAU, son époux, Monsieur Jean Henri Hubert LEFEBURE et son enfant Eva Marthe Marie LEFEBURE	2	0	77	39	70	5
3 ^e candidat : Madame Drita SHALA née LJAIC, son époux, Monsieur Sefadin SHALA et ses enfants Albien et Alberat	3	0	77	39	59	15
4 ^e candidat : Monsieur Sivarajah THILLAIRAJAH	2	0	77	39	67	8
5 ^e candidat : Monsieur Battal YILMAZ, son épouse, Madame Bilge YILMAZ née SINACI et ses enfants Bican Ekin et Mican Basak	3	0	77	39	61	13
6 ^e candidat : Madame Vera ZEJAK née PAVLOVIC, son époux, Monsieur Tonije ZEJAK et ses enfants Stefan et Teodora	3	0	77	39	60	14

Monsieur le Président :

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre Cité et plus particulièrement ceux qui se seraient déplacés ce soir et remercie par ailleurs la Commission pour son excellent travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des naturalisations, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

1^{er} candidat : Monsieur Fernando ABBALLE
et son épouse, Madame Fernanda Maria ABBALLE née CAMELO
et ses enfants Katia et Ornella

2^e candidat : Madame Maryse Josette CHALUMEAU
et son époux, Monsieur Jean Henri Hubert LEFEBURE
et son enfant Eva Marthe Marie LEFEBURE

3^e candidat : Madame Drita SHALA née LJAIC
et son époux, Monsieur Sefadin SHALA
et ses enfants Albien et Alberat

4^e candidat : Monsieur Sivarajah THILLAIRAJAH

5^e candidat : Monsieur Battal YILMAZ
et son épouse, Madame Bilge YILMAZ née SINACI
et ses enfants Bican Ekin et Mican Basak

6^e candidat : Madame Vera ZEJAK née PAVLOVIC
et son époux, Monsieur Tonije ZEJAK
et ses enfants Stefan et Teodora

7. PRÉAVIS NO 17/06 CONCERNANT DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 4'515'000.- POUR LA RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA RUE DES PHILOSOPHES (MONSIEUR SERGE LOVEY, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Serge LOVEY donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Rachel JOSEPH, Messieurs Pascal BLUM, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Nunzio INDULSI, Serge LOVEY, Jean-Hugues SCHÜLÉ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 :

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

La Commission des finances a constaté que contrairement à ce qui est d'usage, les amortissements, qui sont bien dans le texte du préavis, ne sont pas précisés dans les articles que nous allons voter.

Je propose donc un amendement, soit d'ajouter à la fin de l'article 3 de ce préavis le texte suivant : **Elle sera amortie par prélèvement au fonds pour les collecteurs (Fr. 1'247'250.-) sur 20 ans pour la partie électrique et sur 30 ans pour le reste des travaux.**

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Nous avons eu l'occasion d'examiner cet objet en Commission des finances et la Municipalité se rallie pleinement à la proposition de Monsieur le Conseiller ROMAILLER. Je crois que c'est une question de forme et on veillera à l'avenir à respecter cette forme.

La parole n'est plus demandée et **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 3.

Personne ne demande la parole et cet **article 3 amendé est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 17 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue des Philosophes.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 4'515'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 amendé : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes nos :

1443 « Philosophes STE » par Fr. 2'914'000.-

4145 « Philosophes SEY » par Fr. 1'601'000.-

Elle sera amortie par prélèvement au fonds pour les collecteurs (Fr. 1'247'250.-), sur 20 ans pour la partie électrique et sur 30 ans pour le reste des travaux.

**8. PRÉAVIS NO 19/06 CONCERNANT LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT DIT « DE LA BERGERIE ».
(MADAME SARAH SCAPERROTTA, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Sarah SCAPERROTTA donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame Sarah SCAPERROTTA, Messieurs Jean-Paul GIROUD, Jean-Jacques HERZOG, Yves-Olivier JACCARD, Serge LOVEY.

Excusé : Monsieur Gilles VERDON. Absent : Monsieur Marc GUIGNARD.

La discussion est ouverte sur l'article unique :**Monsieur Dino PETIT :**

J'aimerais faire une toute petite intervention, qui est issue d'un malaise, qui revient en fait de dire que la ville d'Yverdon a mal à ses jeunes. A ce moment donné, ce bâtiment était occupé par des jeunes, des jeunes qui sont nos enfants, il ne faut jamais l'oublier ; un de ceux-ci était justement un des miens.

Ce ne sont pas les plus beaux enfants, ils ne fréquentent pas l'Université, c'est vrai. Il n'en demeure pas moins que lorsque je lis ce préavis, j'ai l'impression qu'on passe comme chat sur braise sur beaucoup de choses... On me dit, ce sera exploité par les Frères STOLL : pourquoi ? Qu'ont-ils comme bail ? À quel titre sont-ils là ? Je n'en sais rien et je ne vois rien de clair là-dedans. Je n'ai jamais vu un préavis aussi lapidaire que ça, aussi vite expédié... ah oui, on a vu des photos et on va abattre un immeuble... ah oui, effectivement, il était insalubre, il n'était pas raccordé, mais à qui était-il ? Pourquoi ne l'avait-on pas raccordé ? Qu'est-ce que c'était avant, qu'en a-t-on fait ? Pourquoi ne savait-on même pas à qui il appartenait ?

Je vous rassure, je ne vais pas demander de le réhabiliter, ces jeunes n'en veulent plus, on les a chassés et ils ont un tout petit reste de dignité, mais au moment de voter ce préavis, eh bien moi je voterai non !

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

En son temps, on ne pouvait rien faire sans cette maison de la Bergerie. Peut-on nous renseigner où logent maintenant les anciens habitants de la Bergerie ? La Municipalité a-t-elle trouvé d'autres locaux pour ces braves jeunes ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Le cri du cœur de Monsieur le Conseiller Dino PETIT mérite le respect. Si le préavis est bref, c'est que votre Conseil a été abondamment renseigné par les préavis précédents, sur tous les éléments de cette affaire.

S'agissant de la démolition, qui est l'acte ultime de tout ce dossier, il ne paraissait objectivement pas nécessaire de procéder à de longs développements, votre Conseil étant parfaitement au courant de tout ce qui s'est passé. Nous sommes dans la zone agricole ; nous avons demandé au Service de l'Aménagement du Territoire, parce que ce bâtiment se trouve à l'extérieur de la localité, parce que s'il y avait du bruit, ce bruit ne gênerait personne, parce que cela nous aurait semblé opportun de pouvoir réaliser quelque chose là-bas. Le SAT nous a répondu que les dispositions concernant la zone agricole sont des dispositions drastiques, impératives, auxquelles on ne peut pas se soustraire. Il était donc inutile de tenter un bras de fer avec les services concernés sur ce point.

C'est la raison pour laquelle, ne pouvant rien faire de ce bâtiment, la Municipalité a estimé opportun, ne serait-ce – il faut le dire aussi – que pour éviter un nouveau squat, qu'il était préférable de détruire ce bâtiment. Si maintenant le terrain va être loué, c'est parce que la Municipalité ne peut rien en faire non plus. Cela paraît donc assez normal qu'un exploitant puisse l'utiliser.

Voilà ce que je voulais dire au sujet de cette affaire, tout en rappelant que ce dossier n'est pas tout à fait terminé, puisque il y a une motion qui a été déposée lorsque ce dossier a été traité l'année passée, qui se trouve dans les bureaux de la Municipalité. Il faudra que l'on s'en saisisse et je pense que ce sera l'objet de la prochaine législature ; il s'agit de la motion qui vise à la création d'un centre destiné aux jeunes.

En revanche, je ne réponds pas à M. SCHÜLÉ parce que tout d'abord je ne sais pas où ces jeunes sont partis et parce que cela ressortit à leur sphère privée. Ce que je peux vous dire, c'est qu'après avoir cherché un logement pour leur permettre de passer l'hiver dans de bonnes conditions, nous n'avons rien trouvé, raison pour laquelle ils ont très certainement par eux-mêmes trouvé une solution qui leur a convenu.

Monsieur Dino PETIT :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. Je rassure tout le monde ici, je suis au courant de ce que sont devenus ces jeunes. En fait, la plupart ont quitté Yverdon et ont trouvé des accueils ailleurs ; d'autres sont encore là, une minorité. Je me réjouis qu'une motion trouve une réponse prochainement, parce que, lorsque des jeunes sont en rupture, je pense qu'il y a d'autres réponses que sleep-in ou Police et je suis content que la ville d'Yverdon se penche ce sujet-là et je serai très actif à ce niveau-là.

La parole n'est plus demandée et **cet article unique est accepté à une évidente majorité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 19 est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article unique : La Municipalité est autorisée à démolir le bâtiment ECA n° 2959 sis sur la parcelle n° 667.

9. PRÉAVIS NO 21/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'800'000.- POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU CAFÉ DU CHÂTEAU ET POUR LA CRÉATION DE L'ESPACE JULES VERNE. (MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jean-David CHAPUIS donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Catherine CARP, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Messieurs Pierre-François BRAND, Jean-David CHAPUIS, Jean-Marc COUSIN, Patrik DURUZ, Jean-Marc PERNET.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Yves RICHARD :

J'aurais une question concernant la passerelle :

- Que va-t-il se passer en hiver, avec la neige qui risque de se déposer sur la passerelle, sachant que celle-ci n'est pas chauffée ?

J'ai un peu souci que de la neige ou des glaçons tombent sur des voitures ou des vélos. Une goutte d'eau ne fait pas mal, mais un glaçon ou un tas de neige, cela serait tout de même un peu plus dangereux. Je ne sais pas s'il est prévu de chauffer quand même cette passerelle.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il n'est pas prévu de chauffer la passerelle. En revanche, je peux vous renseigner sur les risques liés à la formation de glaçons.

Il n'y aura pas de stalactites qui tomberont ; il ne devrait en principe pas y avoir de glaçon qui tombe du toit de la passerelle, parce que celui-ci sera aménagé de telle façon que l'eau sera récupérée.

Monsieur Yves RICHARD :

Merci Monsieur le Municipal.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 21 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la rénovation du bâtiment du Café du Château;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'800'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée dans le compte no 3345 "Rénovation bâtiment Café du Château" et amortie en 10 ans au plus.

**10. PRÉAVIS NO 22/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 500'000.- POUR DIVERS TRAVAUX DANS LE BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE.
(MONSIEUR JACQUES FIVAZ, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Jacques FIVAZ donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Christiane LAYAZ, Marianne SAVARY, Messieurs Guy ANGELOZ, Jean-Pierre CHAPUIS, François CHASSOT remplaçant Yves RICHARD, Jacques FIVAZ, Pierre-André MICHOU.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 22 est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 500'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre divers travaux de transformation et de rénovation dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3346 « Hôtel de Ville 2006 ».

11. PRÉAVIS NO 16/06 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 800'000.- POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA XIXÈME ÉTAPE DE RESTAURATION DU CHÂTEAU (AILE OUEST) ET POUR UN REMPLACEMENT ET COMPLÉMENT D'INSTALLATION DANS LA SALLE DE L'AULA MAGNA. (MADAME MARIE-LOUISE HEFTI, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Marie-Louise HEFTI donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames Marie-Louise HEFTI, Françoise WEISSBRODT, Messieurs Walter ECKINGER, Olivier MAIBACH, Jean-Noël PASTEUR, Christian PAULI, Gilles VERDON.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Mon intervention est relative à l'accessibilité du Château pour des personnes à mobilité réduite.

L'histoire des diverses études menées dans le but de rendre le Château accessible aux personnes à mobilité réduite s'est soldée après 10 ans - il a commencé en 1995 et s'est terminé en 2005 - par un préavis retiré in extremis par la Municipalité.

Nous allons voter ce soir un crédit d'investissement de Fr. 800'000.- pour une série de rénovations de cette vénérable bâtisse. Au terme du préavis, on nous remet une liste des priorités à considérer sur le sujet. Ce soir, Mesdames et Messieurs, nous avons dépensé Fr. 6'640'000.-. La moindre des corrections aurait été d'intégrer les Fr. 500'000.- que représenteront les aménagements nécessaires pour rendre le Château accessible à tout un chacun.

Alors, de deux choses l'une : soit la Municipalité n'est pas capable de mener à bien un projet et elle nous a prouvé tout au long de cette législature que ce n'était pas le cas, soit ce n'était pas une réelle volonté politique.

Permettez-moi de vous dire ce soir ma déception.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je ne suis pas surpris du tout de l'intervention de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, en revanche je regrette le ton un peu véhément qu'elle utilise, parce que j'ai pris la précaution, lors de la séance de Commission, d'indiquer en préambule que la Municipalité était parfaitement consciente qu'elle vous demandait de voter une dépense importante et que si elle le faisait, elle s'empressait de préciser que les études concernant la réalisation d'un ascenseur à l'intérieur du Château n'étaient pas abandonnées.

C'était précisément pour prévenir cette irritation, qui est légitime, que ce préambule avait été fait. C'est vrai qu'en 2005, la Municipalité vous a indiqué que le projet dont on parlait depuis longtemps, de réaliser un ascenseur qui coûtait environ Fr. 650'000.- (en fait, ce n'était pas l'ascenseur qui coûtait si cher, mais tous les aménagements qui l'accompagnaient) a été abandonné. La Municipalité s'est engagée dans une autre direction. Elle a mandaté un Bureau d'études spécialisé, Puzzle Consulting, pour établir un rapport sur les besoins, priorités et moyens envisageables de manière globale pour tout le bâtiment. Cela comporte des WC, des WC pour handicapés, ainsi que d'autres éléments. Cela comporte aussi une étude relative à la possibilité de rendre ce bâtiment plus accessible aux personnes à mobilité réduite.

S'agissant de la liaison verticale, nous avons sept variantes, dont deux ont été éliminées d'office, et cinq sont jugées réalistes et réalisables. Urbanisme et Bâtiment en chérit une, je ne vous dirai pas laquelle, parce que je vais pas vous énumérer les sept variantes ici, mais c'est pour vous dire que les travaux dans ce sens sont en cours. J'ai sous les yeux un rapport de juin 2006, qui sera très prochainement soumis à la Municipalité et qui a trait à l'accessibilité du Château aux personnes à mobilité réduite. La solution qui sera trouvée sera probablement moins onéreuse que celles qui ont été étudiées jusque là, mais dans tous les cas, une solution sera apportée à ce problème.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. C'est vrai que je suis irritée, mais je le suis pour tous les gens qui sont irrités de ne pas monter ; alors je me réjouis de connaître rapidement votre option sur le sujet.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 16 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à engager la XIXème étape de restauration du Château ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 800'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense nette de Fr. 232'000.- sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 3348 « Château, étape XIX).

12. PRÉAVIS NO 18/06 CONCERNANT L'ACCEPTATION DE LA SUCCESSION DE MME HÉLÈNE SCHERF. (MONSIEUR CLAUDE-ALAIN ROMAILLER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER donne lecture du rapport de la Commission *in extenso*.

La discussion est ouverte sur l'article unique : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis no 18 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : La Municipalité est autorisée à accepter, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains et sous bénéfice d'inventaire, la moitié de la succession de Mme Hélène SCHERF, décédée le 4 octobre 2000.

* * * * *

Monsieur le Président :

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je vous proclame les résultats concernant les demandes de naturalisations.

Madame Marceline MILLIoud :

Je constate que vous n'avez pas donné les résultats en ce qui concerne le 4^{ème} candidat, M. Sivarajah THILLAIRAJAH.

Monsieur le Président :

Merci, excusez-moi d'avoir oublié ce candidat et je le félicite également pour son accession à la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains.

(Ces résultats sont reportés aux pages 192, 193 et 195 du présent procès-verbal)

13. PRÉAVIS NO 23/06 CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2005. (MADAME GEORGETTE ROMON, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPOTRICE)
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Georgette ROMON donne lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'un rapport de minorité et je prie Monsieur Jacques MARTIN de lire les conclusions de son rapport, ou plus si souhaité.

Lecture in extenso du rapport de minorité par Monsieur Jacques MARTIN, demandant l'amendement suivant à l'article 1 :

Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2006, **à l'exception de la réponse à l'observation no 6.**

Monsieur le Président :

Je vous invite à prendre votre préavis à la page une ; nous allons parcourir les diverses observations de la Commission, ainsi que les réponses de la Municipalité. N'hésitez pas à intervenir, si vous le souhaitez. Nous traiterons de l'amendement après cela.

Monsieur le Président :

La parole n'ayant pas été demandée, nous allons traiter de l'amendement émis par une minorité de la Commission de gestion, à l'article 1.

Monsieur Stéphane BALET :

Lors de la séance du Conseil du 6 octobre 2005, nous avons, Maximilien BERNHARD et moi-même, interpellé la Municipalité au sujet de la politique de la jeunesse. Par la suite, la communication C/19 nous éclairait sur les lignes théoriques, mais ne répondait pas vraiment à certaines autres questions, plus pratiques, de l'interpellation.

Il y avait notamment trois aspects, je cite Monsieur BERNHARD : « Comment a-t-on pu construire un Espace Jeunes qui ne correspond pas aux attentes des 16-18 ans ? Les ados concernés ont-ils été entendus auparavant ? »

Une deuxième question disait : « Vu la désertion d'Espace Jeunes par cette tranche d'âge, quelles mesures la Municipalité compte-t-elle prendre pour corriger le tir ? »

Une troisième question disait : « Quelles mesures la Municipalité va-t-elle adopter pour concrétiser l'objectif de, je cite : « Mettre en œuvre une politique de la Jeunesse coordonnée et cohérente sur l'ensemble du territoire de la Ville » ?

Finalement, lors d'une séance de travail avec les commissaires socialistes de la Commission de gestion, nous avons décidé que ces points seraient traités lors de la visite du dicastère concerné.

Je pense que vous comprendrez que lorsque je lis qu'il faut se référer à la communication pour la réponse aux questions posées par la Commission de gestion, je ne suis pas totalement satisfait, même si je dois reconnaître que l'observation formulée laisse place à beaucoup d'interprétations.

En clair, je me dis peut-être très naïvement que si nous refusons cette réponse, cela aura un effet catalyseur pour ce projet. Il s'agit de montrer que nous sommes soucieux de la situation et que quelques phrases bien tournées ne suffiront pas à nous rassurer.

Finalement, je vous demande de soutenir l'amendement proposé, afin que nous puissions avoir des réponses aux questions que nous nous posons tous. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Comme vous, la situation de la jeunesse yverdonnoise préoccupe la Municipalité et ceci depuis le début de la législature. Effectivement, dès le début de l'année 2002, la Municipalité a travaillé sur l'élaboration d'un projet pour héberger les jeunes à Yverdon-les-Bains. Vous le connaissez, ce projet s'appelle Horizon Jeunes et il se trouve au Quai de la Thièle.

Il est vrai que ce qu'il ne faut jamais oublier, dans un dossier de cette importance, c'est la difficulté du dossier. Ce dossier revêt des problèmes de nature socio-éducative, de nature socio-culturelle et tous ces problèmes doivent être abordés avec le plus grand soin.

Il est d'avis de la Municipalité que les problèmes qui ont été constatés, notamment par notre Commission de gestion, sont tout à fait réels et nous avons la ferme volonté de les aborder, dans le cadre notamment d'une nouvelle organisation du dicastère Education et Jeunesse, ceci dès la prochaine législature.

J'aimerais encore préciser ici que le catalogue dont il est fait mention est effectivement une liste de points de repères, mais ce n'est jamais qu'une liste et un document de travail. Il ne faut pas oublier que derrière ce document, il y a un délégué à la Jeunesse, il y a une équipe d'éducateurs, une équipe d'animateurs et ces gens font un travail important. Je crois que la Commission de gestion a eu l'occasion de les rencontrer, de discuter avec eux et d'échanger sur ce dossier qui, je le rappelle encore une fois, est un dossier difficile, mais qui motive d'autant plus la Municipalité et le nouveau dicastère qui sera dirigé par Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL, à traiter ce dossier dès que possible.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à ne pas soutenir le rapport de minorité, mais au contraire à faire confiance à la Municipalité, notamment à la future Municipalité, dans ce dossier.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic, la discussion est toujours ouverte sur cet amendement. La parole n'est plus demandée et il est passé au vote.

Vu le résultat serré, nous allons procéder à un comptage des voix.

Une fois n'est pas coutume, vous me donner l'occasion de trancher, puisqu'il y a 37 voix pour, 37 voix contre et 4 abstentions. **J'accepte cet amendement**, compte tenu que j'étais aussi un des auteurs de l'interpellation de l'époque.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 23 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président :

Je remercie beaucoup la Commission pour son travail, qui a été effectué dans des temps record, ainsi que la Municipalité d'avoir fait diligence dans le cadre de délais très courts.

(Applaudissements)

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, **à l'exception de la réponse à l'observation no 6.**

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2005;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2006.

14. COMPTES COMMUNAUX 2005 (MONSIEUR CLAUDE-ALAIN ROMAILLER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Claude-Alain ROMAILLER donne lecture des conclusions du rapport de la de la Commission.

Monsieur le Président :

Je prie les membres de notre Conseil de prendre leur brochure des comptes à la page 180. Nous allons parcourir les comptes chapitre par chapitre; je ne lirai que les têtes de chapitre en gras. N'hésitez pas à vous manifester et à mentionner le poste auquel vous faites mention lorsque vous obtiendrez la parole.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et des revenus par dicastère après la lecture du détail des comptes, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons le chapitre en question. Est-ce que cela convient aux Conseillers ? C'est le cas et je vais donc passer ces comptes en revue.

Lecture des têtes de chapitre.

Monsieur le Président :

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers pour toutes ces questions !

Je vous invite maintenant à passer à la page 177 de votre brochure. Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux des tableaux comparatifs, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

La discussion est ouverte sur l'ensemble des comptes 2005 :

Madame Marie-Louise HEFTI :

Pour ne pas faillir à la tradition, le groupe Libéral donne son commentaire sur les comptes de l'exercice écoulé. Il félicite la Municipalité pour l'excellent résultat 2005.

Il se réjouit que ce résultat, largement positif, facilitera la poursuite de la politique d'investissements menée par la Municipalité, sans pour autant augmenter l'endettement de notre Commune.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

La situation financière communale yverdonnoise connaît une belle embellie que l'on peut résumer ainsi : Un bénéfice de 3,8 millions, supérieur de 5,5 millions aux prévisions du budget !

Nous bénéficions de cette manne, grâce notamment à une augmentation par rapport au budget de :

- 6 millions du poste des impôts, dus notamment aux effets de rattrapage du post-numerando ;
- 4 millions du poste revenus du patrimoine, dont 3,5 millions rapportés par la vente des actions CVE ;
- 4,5 millions du poste taxes et émoluments.

Si l'on tient compte que la baisse des taux d'intérêts de la dette nous permet d'économiser un million en 2005, on peut considérer que, par rapport au budget communal, ce ne sont pas moins de 15 millions qui viennent embellir nos finances.

Il est temps, Madame et Messieurs les Municipaux, de prévoir des investissements indispensables au quotidien des citoyens contribuables de notre cité qui ont participé, par leurs impôts et contributions, à ces rentrées financières.

J'espère qu'en 2006-2007, notre nouvelle Municipalité n'oubliera pas d'investir dans des domaines sociaux urgents, tels que notamment la création de cantines scolaires, l'augmentation des crèches et garderies et l'achat ou la construction de HLM, afin que cette manne dont on se félicite si fort ce soir trouve un écho populaire !

Je vous remercie d'avance.

(Applaudissements)

Monsieur Pascal BLUM :

Je souhaiterais compléter les propos de ma collègue Silvia GIORGIATTI par quelques réflexions que m'ont inspiré :

- le tableau de la page 177 intitulé « Autofinancement » d'une part ;
- la lecture du bilan au 31.12.2005 qui se trouve aux pages 262 et 263 du rapport de la Municipalité d'autre part.

Il est vrai que nous ne discutons habituellement pas ce document comptable, donc le bilan, qui rappelons-le, est un instantané de l'état des comptes au 31.12.2005 et qui, comparé à la situation au 31.12.2004, donne d'intéressantes informations sur la politique financière de notre Commune.

Ainsi, en ce qui concerne le tableau « Autofinancement », contrairement à la rumeur qui voudrait que nous réduisions les fonds, car, comme nous l'a expliqué Monsieur SPERTINI à plusieurs reprises, ils ne servent à rien et nous devons en tous les cas emprunter lorsque nous investissons, il semble au contraire que la politique soit plutôt d'alimenter les fonds, voire même d'en créer de nouveaux. En effet, 14,5 millions d'attribution aux fonds, ce n'est pas rien. C'est même plus que nos amortissements qui sont eux de 11,3 millions.

Si l'on se rend ensuite à la page 263 du rapport, on s'aperçoit au poste 928, qu'il n'y a pas moins de 4 nouveaux fonds, dont celui des énergies renouvelables créé à l'initiative du Conseil suite à la vente des actions CVE. On peut se demander quelles

règles seront appliquées à l'utilisation de ces nouveaux fonds, sachant que la plupart des fonds existants n'ont pas de règlement précis.

On observe toujours, au poste 928, que le fonds HLM n'est visiblement pas une priorité de notre Municipalité, puisque son bilan n'est pas positif malgré l'abondance du cash flow disponible. Par contre, un fonds pour investissements futurs, ainsi qu'un fonds de renouvellement des immeubles ont été créés. La Commission des finances a-t-elle demandé à quoi le premier va servir ?

De l'autre côté du bilan (page 262) au poste 914 Patrimoine administratif, on constate que la valeur des positions Investissements Commune et Investissement SEY a diminué d'environ 3 millions.

Pour terminer, car j'en vois qui s'impatientent déjà, si la dette à long terme (poste 922, page 263) diminue d'environ 8,2 millions et que notre autofinancement s'améliore considérablement avec plus de 29 millions, nous devrions prendre garde à ne pas laisser la valeur de notre patrimoine diminuer en investissant régulièrement dans son entretien, sa rénovation et son renouvellement.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité a entendu avec intérêt les propositions et les interventions d'une part de Madame GIORGIATTI, d'autre part de Monsieur BLUM.

Vous avez parlé, Madame la Conseillère, d'embellie. Il s'agit effectivement, pour les raisons que vous avez évoquées, d'une situation qui est à stabiliser. Les causes sont à chercher notamment dans la mise en place de la taxation post-numerando, elles sont également liées aux effets finaux du processus EtaCom et nous aspirons à cette stabilité pour pouvoir planifier sur le long terme.

Je rappelle que la nouvelle Constitution demandera à votre Conseil de fixer un plafond d'endettement pour les cinq ans à venir. Il s'agira donc là de planifier ces investissements tout à fait nécessaires, nous en convenons, sur cinq ans.

Je rappelle néanmoins qu'il faut garder à l'esprit que le découvert cumulé de ces 15 dernières années s'élève à 32 millions de francs. Si nous nous trouvons actuellement dans une situation positive, il ne faut pas pour autant s'emballer, si vous me permettez l'expression.

Ensuite de cela, cette fameuse dette est quand même une épée de Damoclès sur le fonctionnement de notre Ville. Je rappelle simplement qu'une hausse de 1% du taux d'intérêts – et je crois savoir qu'ils sont à la hausse actuellement – coûte à notre Commune deux millions de francs. Ces chiffres sont révélateurs de la fragilité de ces finances et nous devons trouver ce juste équilibre entre la nécessité d'entretenir le patrimoine et de maintenir des finances saines.

Je crois que c'est dans cette perspective que la Municipalité va envisager l'avenir ces cinq prochaines années et surtout en définissant le mieux possible ce plafond d'endettement qui permette à l'Exécutif de gérer.

Un mot sur les fonds : vous nous dites Monsieur le Conseiller, que nous ne disposons pas de règlements sur les fonds, mais je vous rappelle que c'est quand même vous, le Conseil, qui avez la possibilité d'utiliser, en dernier lieu, ces fonds ou pas. En terme de gestion, il me semble que là, les garanties sont offertes.

Voilà ce que je souhaitais vous dire Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Plus personne ne demande la parole et les comptes 2005 sont acceptés à l'unanimité.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Question de Monsieur Pascal FER (Eclairage public – concept d'économie d'énergie)

Dans la plupart des cas, lors de la réfection de rues, la Commune en profite pour améliorer l'éclairage public, initiative tout à fait louable.

Par contre, les projets ne comprennent jamais d'éléments chiffrés quant à l'économie d'énergie, ce qui me paraît anormal au jour d'aujourd'hui.

C'est pourquoi je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Existe-t-il au niveau du service public un concept d'économie d'énergie et dans quelle mesure l'éclairage public y est inclus ?
- Quel est le potentiel d'économie pour cet éclairage ?
- Quelles mesures sont-elles envisageables quant aux sources lumineuses, diodes lumineuses par exemple, ou à la réduction de l'éclairage dans certaines plages horaires nocturnes, en tenant compte de l'influence éventuelle des économies d'énergie sur le prix moyen de l'électricité, c'est à dire dans quelle mesure la baisse de consommation nocturne va créer, ou peut créer des pointes diurnes et augmenter les prix ?
- Quel sera l'impact de ces mesures sur la sécurité générale, les incivilités et la sécurité routière ?
- Quel sera l'impact sur notre paysage urbain ?

Pour terminer, je propose à la Municipalité de se renseigner auprès de villes ayant adopté une telle politique, Morges par exemple, et de rendre compte à ce Conseil du résultat de ses recherches.

Comme il s'agit d'un problème relativement complexe, je prie la Municipalité, non pas de répondre maintenant, mais de prendre le temps d'étudier la chose et de nous donner des réponses circonstanciées lors d'une prochaine séance. Je la remercie d'ores et déjà pour la qualité de ses réponses.

* * * * *

Question de Monsieur Pascal FER (Nouveau site Internet de la Commune)

Après réception du courriel annonçant le nouveau site Internet de la Commune, j'ai eu le plaisir de le découvrir, avec un graphisme agréable et sans cadres ou pop up impossibles à référencer.

Cela tombait bien puisque j'avais justement besoin de renseignements administratifs. Néanmoins, à titre de préambule, je regrette que ce projet n'ait pas été évalué avec la grille prévue pour le développement durable, car pour les aspects « économie » et « société » les résultats me paraissent plutôt négatifs, vu les coûts élevés et une convivialité laissant à désirer, points sur lesquelles j'étais déjà intervenu le 9 décembre 2004, relayé par Monsieur le Conseiller Pierre HUNKELER le 8 décembre 2005.

Je m'explique :

Désirant obtenir un acte d'origine, j'ai utilisé l'outil de recherche qui m'a amené un fatras d'informations où il n'est pas forcément facile de se retrouver pour le commun des mortels.

Arrivé sur la page intéressante, j'obtiens l'adresse et les heures d'ouverture de l'état-civil, mais sans indication du lien qui me permettrait de passer commande en ligne... Où est la convivialité ?

Essayez donc pour la carte d'identité, une merveille de ce côté-là aussi !

La chose est un peu plus facile pour une attestation de domicile, par contre pas moyen de la commander en ligne ; à quand un guichet virtuel ?

Je passerai sur la réservation de salles de gymnastique et sur la liste des membres de ce Conseil, qui ne donnent qu'envie de se renseigner par téléphone.

L'utilisation de ce site me donne l'impression que la règle inverse des 80/20 à prévalu, c'est-à-dire 80% de travail pour 20% de résultats et qu'il s'agit d'une vue administrative du citoyen et non pas citoyenne de l'administration.

En résumé, la montagne a accouché d'une souris prématurée et surtout nous avons échangé une souris borgne contre une souris aveugle.

Ceci m'amène à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles mesures proposez-vous pour remédier rapidement à ce manque de convivialité ?
- Est-il envisageable, après un an et demi de travail, de revoir complètement la « philosophie » du site, en prenant compte les besoins des utilisateurs plutôt que des fournisseurs ?
- A ce sujet, ne serait-il pas judicieux de le faire analyser par une commission citoyenne qui ferait part de ses constatations ?
- A quand un guichet virtuel ?
- Et pour terminer, la Commune peut-elle se retourner contre la société FASTNET SA, vu la faiblesse de ses conseils et le piètre résultat obtenu ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Monsieur le Conseiller FER, je vous trouve bien sévère avec ce nouveau site de la Commune d'Yverdon-les-Bains, quelques heures seulement après sa mise en ligne.

Nous avons souhaité cette mise en ligne maintenant, après, vous l'avez dit, plusieurs mois de travail, qui s'expliquent de différentes manières et je ne veux pas allonger ce soir. Je vous dirai simplement que nous l'avons voulu maintenant et sous cette forme actuelle, pour justement obtenir des informations de la part des internautes et de ceux qui vont visiter ce site, puisque nous avons ouvert un portail qui s'appelle « votre avis nous intéresse » sur lequel vous pouvez indiquer toutes les remarques que vous avez formulées ce soir devant ce Conseil et nous faire des suggestions d'amélioration, l'idée étant que ce site soit le plus vivant possible et il le sera bien plus que le site précédent parce que la technologie s'y prête mieux et parce que nous tendons, nous envisageons et nous avons envie d'aller dans la direction d'un guichet virtuel, peut-être pas complet, mais qui permettra à tout un chacun d'aller chercher des formulaires et de faire des commandes en ligne. Cela est déjà le cas sur une partie du site actuellement.

Je vous invite donc à ne pas être aussi sévère dès le départ, mais à prendre le temps de l'ausculter, à faire vos recherches, d'y trouver ou non vos informations. Faites-nous part de vos commentaires sur le site, puisque vous avez la possibilité de le faire. Nous allons faire tout notre possible pour en faire un véritable outil de communication et d'information de la population et des visiteurs de cette Ville, merci.

Monsieur Pascal FER :

Je vous remercie de votre réponse et j'espère voir ce site évoluer rapidement.

* * * * *

Information de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Fête du 1^{er} août)

J'ai tout d'abord une information à vous donner concernant le 1^{er} août, car il y a une nouveauté. La cérémonie officielle aura lieu dans son entier aux Rives du Lac, anciennes tribunes de l'Hippodrome à 20h45. Le matin, il y aura toujours de 6h à 7h30, une aubade par la chorale La Récréation et par la fanfare ouvrière l'Avenir dans différents quartiers de la Ville, ainsi qu'au camping.

Rappel encore : dans la tribune de l'ancien Hippodrome, une cantine sera tenue dès 16h par la société locale la fanfare ouvrière l'Avenir. On sera donc en plein air comme ce soir, Monsieur le Président.

J'ai maintenant des réflexions, dois-je vous demander la parole ou est-ce que je peux la garder ?

Monsieur le Président :

Je vous la laisse, poursuivez....

* * * * *

Réflexions de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ

Les Conseillères et Conseillers qui sont à gauche de l'entrée de l'Hôtel de Ville n'ont plus la majorité dès le 1^{er} juillet et cela pour cinq ans ; soyons modestes, cela pour un siècle...c'est la démocratie.

Alors, à la veille de tourner une page, et à la demande de nombreux citoyennes et citoyens, j'ai été chargé, pour la dernière fois, d'intervenir. Je le fais donc avec plaisir en m'excusant de vous importuner avec mes propos.

A propos de la séance de ce soir, à méditer donc : « *La solution du bon sens est la dernière à laquelle songent les spécialistes* » ; c'est de Bernard Grasset.

A propos de l'assermentation de samedi dernier : « *Il est plus facile d'être héros qu'honnête homme. Héros nous pouvons l'être une fois par hasard ; honnête homme il faut l'être toujours* » ; c'est de Luigi Pirandello.

A propos de nos médias : « *La mode des journaux, c'est de mettre l'information quelle qu'elle soit à la sauce des faits divers, afin de passionner débats et lecteurs* » ; c'est de Georges Arnaud, en 1952.

A propos de la nouvelle législature, Mère Teresa peut nous dire depuis le ciel : « *Insistons sur le développement de l'amour, la gentillesse, la compréhension, la paix. Le reste nous sera offert* ». Et encore de Martin Luther King : « *Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots* ».

Pour la conclusion, à méditer, en rendant hommage à un humoriste qui nous a quittés récemment, Raymond Devos : « *Le rire est une chose sérieuse avec laquelle il ne faut pas plaisanter* ».

C'était ma façon à moi de prendre congé avec regret de toutes celles et de tous ceux que nous ne verrons plus dans le cadre du Conseil communal.

(Applaudissements)

* * * * *

Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Politique de planification des transports dans l'agglomération yverdonnoise)

Malgré l'existence d'un Plan directeur des circulations, datant de 1995, et d'un Plan directeur des déplacements, datant de 2001, la planification des transports et notamment des transports individuels motorisés semble se faire de façon sectorielle, sans réflexion globale et concertée.

Sur ce thème, nous avons en effet plusieurs projets qui semblent se développer sans être articulés entre eux. Tout d'abord l'avenue des Trois Lacs, mieux connue sous le nom de la Collectrice sud ; le principe de la Collectrice sud, qui devrait soi-disant apporter une solution à l'augmentation du trafic au Centre, est fondée sur des théories obsolètes, semblant tirées d'un vieux livre de géographie, retrouvé dans les archives communales.

La liaison Est ensuite ; la réalisation de la route devant traverser le Coteau Est et ainsi soulager l'avenue des Bains est apparemment compromise. En effet, apparemment des intérêts privés priment sur les intérêts collectifs.

Enfin, espérons que le sauveur de cette absence d'articulation sera le projet d'agglomération yverdonnoise ; ce sera peut-être l'occasion d'avoir un regard frais et novateur sur la question. Ce projet permettra d'avoir une vision globale de la mobilité dans l'agglomération yverdonnoise, d'où mes questions à la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle tout d'abord nous renseigner sur l'état d'avancement de ces différents projets ?
- La Municipalité aura-t-elle le bon sens d'articuler ces différents projets aux enjeux communs et ainsi développer une véritable politique de la mobilité, non pas en ville d'Yverdon, mais dans toute son agglomération.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je pense que la Municipalité future devrait répondre à cette question, parce que vous improviser, vous bricoler une réponse sur la place publique ce soir, sous les lumignons, ne me paraît pas être du bon travail.

La question est importante, elle mérite une réponse sérieuse, documentée et je suggère que cela soit fait à l'occasion d'une prochaine séance. La Municipalité aura du matériel et de la munition à vous donner, Monsieur le Conseiller car, contrairement à ce que vous avez l'air de croire, les réunions globales, interdisciplinaires, avec de nombreux experts ou participants extérieurs, sont plus nombreuses que vous ne l'imaginez.

Il y a un concept général, qui résulte d'ailleurs d'un plan directeur qui est assez récent, mais vous en dire plus ce soir me paraît assez audacieux, d'autant plus qu'il y a des sensibilités différentes dans la Municipalité et que celles-ci doivent pouvoir s'exprimer, pour permettre de donner une réponse qui soit cohérente.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur TREYVAUD de sa réponse et me permettrai de préciser un peu ma question :

- Est-ce que la Municipalité a l'intention de bloquer le projet Coteau Est en attendant de connaître le résultat du projet d'agglomération yverdonnoise ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité n'a pas du tout l'intention de bloquer le projet Coteau Est. Vous avez dit tout à l'heure que certains intérêts privés s'étaient manifestés et cela ne signifie pas, je l'espère dans votre esprit, que s'agissant de l'avenue des Trois Lacs, il n'y a pas d'intérêts privés qui se manifestent !

Ce projet Coteau Est représente pour la Ville quelque chose de très important. Tout d'abord parce que la Fondation Mont-Riant doit pouvoir réaliser - et c'est une nécessité absolue pour les personnes âgées de cette région - un EMS, ce qu'elle demande depuis de nombreux mois déjà. Cet EMS devrait prendre place dans un des secteurs du Coteau de Mont-Riant.

Ensuite, il y a dans cette Ville un besoin important en ce qui concerne la création de logements, notamment à loyers modérés. Enfin, il y a aussi l'obligation de permettre à ceux qui le souhaitent d'acheter du terrain pour réaliser des villas, et c'est précisément ce plan de quartier-là qui permettra d'offrir ce panel de possibilités.

Par conséquent, il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de bloquer la réalisation du plan directeur localisé de Mont-Riant dans l'attente du résultat du projet d'agglomération.

Il ne faut pas s'illusionner non plus sur les perspectives qui découleront du projet d'agglomération. Yverdon n'est pas au centre d'une agglomération comme l'agglomération lausannoise. Les villages qui nous entourent sont des communes dont le nombre des habitants varient entre trois cents et mille, voire deux mille. Les problèmes qui se posent dans la région agricole autour d'Yverdon, ne sont pas les mêmes que ceux qui se posent autour de Lausanne.

La Ville a choisi de s'engager dans un projet d'agglomération. S'il y a donc moins à attendre de ce projet d'agglomération que pour le projet semblable dans la région lausannoise, on fonde néanmoins des espoirs sérieux sur notre projet.

Cela pour vous dire qu'il n'est pas prévu une véritable liaison Est, comme vous l'entendez, à Mont-Riant. Du côté de la Ville, on souhaite réaliser des dessertes de quartier. Il y aura peut-être des effets sur l'avenue des Bains, mais ce n'est pas le but choisi. On ne peut pas mettre en balance la réalisation de ce plan de quartier, qui est à bout touchant, avec un projet beaucoup plus global, qui commence, et qui a trait à toutes les liaisons routières ou autres, entre Yverdon et les villages voisins.

* * * * *

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour. La parole n'est plus demandée, plus aucune intervention n'est visiblement demandée de la part des Conseillers.

Je me tourne donc vers la Municipalité pour savoir si elle a des réponses à apporter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

* * * * *

Discours de Monsieur le Président du Conseil communal, Maximilien BERNHARD.

Je ne voudrais pas vous priver d'une petite allocution de fin de législature. Auparavant, je souhaite mentionner le départ, ou plutôt, si je puis dire, le changement de fonction, de notre secrétaire suppléante Anne LEUENBERGER et de notre huissier Vincent MAENDLY.

Pour rappel, Anne LEUENBERGER a été nommée secrétaire suppléante le 2 novembre 2000. Depuis cette date, je n'en ai entendu dire que du bien. L'ayant côtoyée durant deux ans et demi dans le cadre du Bureau, je confirme les échos concernant sa brillante réputation. Anne, nous te remercions pour le travail que tu as effectué pour faire avancer la cause du législatif yverdonnois ! La commune d'Yverdon-les-Bains a le plaisir de t'offrir ce bouquet.

(Applaudissements)

Vincent MAENDLY est également d'excellente réputation et nous sommes très fiers de l'avoir eu comme huissier durant une année et demie. Merci Vincent de nous avoir si bien coachés durant ce temps ! La commune d'Yverdon-les-Bains a le plaisir de t'offrir ces quelques verres ; si tu ne bois pas, ça pourra toujours servir pour les invités.

(Applaudissements)

Gardez vos larmes pour plus tard, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Nous reverrons Anne LEUENBERGER et Vincent MAENDLY dès le mois de septembre, assis sur les bancs de notre Conseil, à ma gauche !

J'en viens donc enfin à la petite allocution.

Durant ces six mois de présidence, j'ai eu le privilège de mieux connaître, régulièrement en compagnie de mon épouse, le tissu associatif et culturel yverdonnois, et je puis vous assurer qu'il est très riche et diversifié. Enfin riche, entendons-nous, au sens figuré, bien entendu. J'ai particulièrement apprécié les représentations théâtrales du Cercle littéraire d'Yverdon avec une troupe d'acteurs qui s'est surpassée. Cela n'a pas été sans me rappeler certaines anecdotes de notre Conseil.

Les représentations m'ont donné l'occasion de rencontrer des personnes formidables et passionnées par leurs activités. Dommage qu'il n'y ait pas plus de 24 heures dans une journée ; j'aurais volontiers participé à plusieurs d'entre elles. L'occasion m'a été également donnée de fêter l'anniversaire de nonagénaires, avec son cortège d'émotions.

Mais revenons-en à notre Conseil. Certains d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pensaient que j'avais eu de la chance de tomber sur une demi année. Il n'en fut rien, à la lumière de toutes les spécialités que j'ai dû traiter durant ce temps. Quelques exemples : les élections communales du 12 mars dernier, avec un dispositif de 160 personnes et de nombreuses surprises lors de l'ouverture des enveloppes, dans tous les sens du terme. Un rapport concernant les jetons et indemnités des Conseillers communaux émanant d'où, je vous le donne en mille, du Bureau. Un préavis des jetons et indemnités pour les Municipaux. Un consensus impossible à trouver lors de la réunion des présidents de groupes au sujet du nombre de membres des commissions ad hoc et permanentes avec, à la clé, une modification de l'ordre du jour de l'assermentation. Un nouveau règlement du Conseil communal avec de nombreuses propositions d'amendements, le remplacement d'un député et d'un huissier, la recherche d'une secrétaire suppléante, auditions comprises, et j'en passe et des meilleures. Six mois, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qui valent bien, vous en conviendrez, une année au moins !

J'ai également tenté d'apporter une petite touche personnelle aux communications de votre serviteur dans le cadre de la **Minute de réflexion**. Aussi plaisante soit-elle, la préparation du texte m'a toutefois démontré les limites d'un tel exercice. Il est relativement facile d'écrire quelques lignes sur un thème d'actualité, mais la fonction vous contraint à mettre la plupart de vos idées personnelles de côté, ce qui ne facilite pas la tâche.

En revanche, je n'avais pas du tout imaginé être réélu à la vice-présidence de notre Conseil. Comme certains conseillers me l'on fait remarquer, ce qui devait être la plus courte présidence de l'histoire yverdonnoise pourrait bien devenir l'une des plus longue...

Je poursuis par un certain nombre de remerciements. Tout d'abord envers mon épouse Gabriella et mes deux enfants Alessio et Matteo qui ont supporté certaines absences à répétition. Je salue leur courage ! Merci également à tous les membres du Bureau qui m'ont épaulé durant ces six mois, et spécialement à notre secrétaire Claudine RIEBEN lors des élections communales, ainsi qu'à Madame la Conseillère Elisabeth ROBELLAZ de nous avoir toujours remarquablement ravitaillés. Je savais pouvoir compter sur une équipe des plus compétentes ; tel fut le cas. Là encore, j'étais à des années lumière de penser que j'allais continuer à faire partie du Bureau, m'étant psychologiquement préparé à le quitter dès demain. Je tiens également à remercier le personnel de l'Hôtel de Ville avec lequel les contacts furent très cordiaux, ainsi que Canal NV et Multi Vidéo d'avoir fidèlement retransmis nos séances.

Mes remerciements également à la Municipalité et plus particulièrement à Monsieur le Syndic pour les excellents rapports que nous avons entretenus. Notre reconnaissance va en particulier à celle et celui qui, de gré ou de force, vont quitter la Municipalité :

A Madame la Municipale Hélène GRAND qui a mis, durant quatre ans et demi, ses convictions et ses compétences au service de la SECURITE SOCIALE et de la JEUNESSE.

A Monsieur le Municipal Charles FORESTIER qui a mis, quant à lui, toute son énergie et ses compétences au service de la SECURITE SOCIALE, de la JEUNESSE, des SPORTS, des SOCIETES LOCALES et de l'ENERGIE durant plus de douze ans.

Mais là encore, gardez vos larmes pour plus tard. Nous retrouverons nos deux Municipaux dès le mois de septembre sur les bancs du Législatif.

Merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour votre confiance que j'espère avoir honorée tout au long de ce mandat, pour le travail que vous avez accompli durant cette législature et votre engagement en faveur de la collectivité publique. Certains d'entre vous rempilent, votre serviteur compris, d'autres seront susceptibles de rempiler et d'autres encore ont décidé de tourner définitivement la page. Parmi ces derniers, je tiens à mentionner en particulier les conseillers communaux sortants ayant passé plus de 20 ans sur les bancs de l'Exécutif et/ou du Législatif, et qui ne se sont pas représentés. Il s'agit de Raymond GUYAZ, Roland FAVRE et Roger RANDIN. Je vous propose de les applaudir...

(Applaudissements)

Le Bureau du Conseil, sur proposition du Conseiller Jean-Louis KLAUS, invitera ces personnes à la remise des clés qui aura lieu le vendredi 7 juillet prochain à 18h30 à l'Hôtel de Ville. Je souhaite d'autre part plein succès à notre futur et illustre président Laurent GABELLA.

Je ne résiste pas à l'envie, pour conclure, de citer un passage de l'Ecclésiaste :

Il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieux, et le ciel pas tout à fait étoilé de ce soir :

un temps pour naître, et un temps pour mourir;
un temps pour planter, et un temps pour arracher ce qui a été planté;
un temps pour abattre, et un temps pour bâtir;
un temps pour pleurer, et un temps pour rire;
un temps pour se lamenter, et un temps pour danser;
un temps pour lancer des pierres, et un temps pour ramasser des pierres;

un temps pour embrasser, et un temps pour s'éloigner des embrassements;
un temps pour chercher, et un temps pour perdre;
un temps pour garder, et un temps pour jeter;
un temps pour aimer, et un temps pour haïr;
un temps pour la guerre, et un temps pour la paix;
un temps pour déchirer, et un temps pour coudre;
un temps pour se taire, et un temps pour parler.

En ce qui me concerne, je pensais, jusqu'il y a peu, que le temps touchait à sa fin pour ce qui est de la présidence du Conseil communal. Il semble que les événements de ces derniers jours en aient décidé autrement. Entre-temps, je m'assiérai donc à nouveau sur les bancs de notre assemblée, non pas de temps en temps mais, je l'espère, durant encore un certain temps.

Je terminerai en vous rappelant que, dans tous les cas, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le temps n'est jamais perdu, lorsqu'il est donné aux autres.

(Applaudissements)

* * * * *

Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers Collègues de la Municipalité,

Dans quelques instants, Monsieur le Président va lever cette séance qui est la cinquième et la dernière de ce premier semestre 2006. Un semestre qui achève une législature particulière, puisqu'elle aura duré quatre ans et demi.

Cette particularité fait de vous, Monsieur le Président, *le premier citoyen le plus bref de l'histoire de notre Commune*. Une présidence de six mois seulement, mais une présidence intense puisque vous avez aussi présidé le Bureau électoral qui a organisé les élections communales de ce printemps, vous l'avez d'ailleurs relevé.

Mais, au bout du compte, votre carrière présidentielle - pour modeste qu'elle ait d'abord pu paraître - sera certainement plus longue que la moyenne puisque vous êtes désormais en pole position pour regagner dans une année le pupitre que vous quittez ce soir.

Nous achevons donc une législature de transition, un passage obligé entre deux constitutions vaudoises ; l'ancienne constitution qui nous a habitués à des législatures de quatre ans se terminant en décembre et la nouvelle fixée à cinq ans et qui démarrera d'ici deux jours.

Comme tout changement, ce nouveau régime nous apporte des avantages et des inconvénients.

Au chapitre des inconvénients, ceux d'entre vous qui ont occupé les stands des partis politiques sur la Place Pestalozzi lors de la campagne électorale de ce printemps, ont été refroidis au sens propre par ce nouveau calendrier.

Au chapitre des avantages, tant l'Exécutif que le Législatif communal apprécieront de disposer d'une année supplémentaire pour gérer la Commune avec dynamisme et réflexion, pour conduire des projets dont les délais de réalisation s'allongent en même temps que les procédures se compliquent.

L'aube de cette nouvelle législature, que je vous souhaite prospère et riche en expériences, est donc aussi le crépuscule d'une législature qui m'a personnellement beaucoup apporté.

Rassurez-vous ! Vu l'heure tardive, je ne vais pas vous exposer ce soir un bilan de législature. Je me bornerai à vous remercier, toutes et tous, de votre active participation à la gestion de notre commune.

Je remercie mes collègues de la Municipalité pour le travail qu'ils ont accompli. J'ai eu beaucoup de plaisir à présider le Collège municipal qui, malgré un agenda surchargé, a bien rempli sa mission.

Deux membres de l'Exécutif communal quittent leur fonction à l'issue de la présente législature :

- Madame Hélène GRAND, entrée à la Municipalité en 2002, et
- Monsieur Charles FORESTIER, entré à la Municipalité en 1994.

Tous deux ont souhaité prendre congé dans la sobriété et m'ont expressément demandé de faire l'économie d'un panégyrique.

C'est donc sans dithyrambe, mais avec émotion et beaucoup de sincérité que je leur dis :

CHERS COLLEGUES, MERCI DE TOUT CŒUR.

Au risque de froisser leur humilité, j'ajoute tout de même que Madame GRAND et Monsieur FORESTIER ont travaillé avec conviction et efficacité pour défendre le service public et l'intérêt général.

Ils méritent nos acclamations !

(Applaudissements)

Une fois n'est pas coutume, je saisis l'opportunité de la présence de la télévision pour remercier aussi le personnel communal : 360 employées et employés qui, à temps complet ou partiel, travaillent au bon fonctionnement de l'administration communale et au bien-être de ses administrés.

Je remercie aussi Mesdames et Messieurs les secrétaires, scrutatrice et scrutateur, huissière et huissier pour leur excellent travail et leur efficacité.

Et pour terminer, Monsieur le Président, je vous félicite de la parfaite tenue des séances. Je vous remercie très sincèrement de votre disponibilité et de votre courtoisie dans les échanges que nous avons entretenus durant votre mandat.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, un bon été, de bonnes vacances. Je me réjouis de retrouver en septembre ceux d'entre vous – et ils sont nombreux – qui remplissent pour cinq années, si vous me permettez l'expression.

Comme le veut la coutume, une dernière séance du Conseil est suivie d'un apéritif. J'ai donc le plaisir de vous y convier, y compris le public présent.

J'ai dit, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

* * * * *

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic

Pour l'apéritif, il faudra patienter un tout petit peu, car je pense que les huissiers de l'Hôtel de Ville ne s'attendaient pas que à ce que l'on finisse aussi tôt ! Nous allons donc téléphoner aux huissiers en leur demandant de bien vouloir préparer l'apéritif.

Avant de conclure, je rappelle aux Conseillers communaux qui n'ont pas encore retiré leurs jetons de présence qu'ils sont priés de le faire à l'issue de la séance auprès des huissiers du Conseil communal.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivis et d'avoir été présent. Je remercie CNV d'avoir retransmis cette séance, ainsi que tout le team et l'infrastructure des collaborateurs de l'administration communale d'avoir fait en sorte que cette séance se passe bien ; il n'y a pas eu de heurt, il n'y a pas eu de manifestation et je remercie la population yverdonnoise d'avoir aimablement assisté à cette séance.

Je me réjouis de me rasseoir sur les bancs de notre Conseil dès le mois de septembre, si Dieu le veut.

Il est 21h45. Je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit, et surtout un bel été, chaud et ensoleillé. Merci à chacun.

(Applaudissements)

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Maximilien BERNHARD

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juin 2006

	Pages
1. Appel	188
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 ^{er} juin 2006.....	189
3. Communications du Président.....	189
4. Communications de la Municipalité	191
5. Préavis no 15/06 concernant 10 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Dragan ANDRIC, Jasna COSIC, Joao Manuel DE PINA PEREIRA, Marta PINA PEREIRA, Analisa MARTINS SEPULVEDA, Mirko MITROVIC, Ahmedin SENDEROVIC, Ranya SHANOUDA, Shirien SHANOUDA, Elmedin SULJICIC. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice).....	191
6. Préavis no 20/06 concernant 6 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : Fernando ABBALLE, Maryse Josette CHALUMEAU, Drita SHALA, Sivarajah THILLAIRAJAH, Battal YILMAZ, Vera ZEJAK. (Madame Marceline MILLIoud, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice)	194
7. Préavis no 17/06 concernant demande de crédit d'investissement de Fr. 4'515'000.- pour la réfection générale de la rue des Philosophes (Monsieur Serge LOVEY, rapporteur)	197
8. Préavis no 19/06 concernant la démolition du bâtiment dit « de la Bergerie ». (Madame Sarah SCAPERROTTA, rapportrice).....	198
9. Préavis no 21/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'800'000.- pour la rénovation du bâtiment du Café du Château et pour la création de l'Espace Jules Verne. (Monsieur Jean-David CHAPUIS, rapporteur)	201
10. Préavis no 22/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 500'000.- pour divers travaux dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. (Monsieur Jacques FIVAZ, rapporteur)	202
11. Préavis no 16/06 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 800'000.- pour le financement des travaux de la XIX ^{ème} étape de restauration du Château (aile Ouest) et pour un remplacement et complément d'installation dans la salle de l'Aula Magna. (Madame Marie-Louise HEFTI, rapportrice)	203

12. Préavis no 18/06 concernant l'acceptation de la succession de Mme Hélène SCHERF. (Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, Président de la Commission des finances, rapporteur).....	206
13. Préavis no 23/06 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2005. (Madame Georgette ROMON, Présidente de la Commission de gestion, rapportrice)	207
14. Comptes communaux 2005 (Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, Président de la Commission des finances, rapporteur)	210
15. Propositions individuelles et interpellations	214
<i>Question de Monsieur Pascal FER (Eclairage public – concept d'économie d'énergie)</i>	<i>214</i>
<i>Question de Monsieur Pascal FER (Nouveau site Internet de la Commune)</i>	<i>215</i>
<i>Information de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Fête du 1^{er} août)</i>	<i>217</i>
<i>Réflexions de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ.....</i>	<i>217</i>
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS (Politique de planification des transports dans l'agglomération yverdonnoise).....</i>	<i>218</i>
<i>Discours de Monsieur le Président du Conseil communal, Maximilien BERNHARD.</i>	<i>221</i>
<i>Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER.....</i>	<i>224</i>